

# GURCY-LE-CHATEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le onze décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Étaient présents :

MM BARTHE Christiane, BESIGOT Mickaël, GARREAU Vincent, BRABANT Laurence, HASSINE Fabienne, LAMEILLE Roger-Luc, LARGEAU Adrien, PROTIN Jean-Luc, VILLIERS Nadine, VOGEL Philippe.

Étaient représentés : MME MARBRIER BACHOU Aurélie par MME BARTHE Christiane

MME CHENE Christine par M PROTIN Jean Luc

M AMONEAU Claude par MME VILLIERS Nadine

Était excusée : MME APPERT Viviane.

Formant la majorité des membres en exercice

Madame BARTHE Christiane a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité.

Madame Le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour ajouter une délibération concernant une demande de location de garde meuble rue Curie à l'ordre du jour. Le Conseil l'autorise à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2020-52 : BAIL DE LOCATION GARAGE RUE CURIE**

Madame Le Maire expose la demande de Madame RHYS Marie-France qui souhaite louer provisoirement à la commune un local à usage de garde-meubles.

Après discussion, le conseil propose deux locaux situés rue Curie. Un garage pour un loyer mensuel de 50 € ou un local plus grand pour un loyer mensuel de 150 €.

Un conseiller propose de rédiger un bail à durée de trois mois reconductible. Le conseil approuve cette proposition.

### DELIBERATION

Madame Le Maire expose la demande de Madame RHYS Marie-France qui souhaite louer provisoirement à la commune un local à usage de garde-meubles.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **Donne** son accord pour un loyer établi à 50€ TTC/mois pour le garage et 150 € TTC/mois pour le second local.

➤ **Autorise** le Maire à signer le bail de location avec Madame RHYS Marie-France, domiciliée 1 rue de la grande Maison à Villeneuve les Bordes pour une durée de trois mois renouvelable.

➤ **Autorise** le Maire à signer toute autre pièce se rapportant à la présente opération.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Madame Le Maire fait lecture au conseil de la délibération 2019-40 ayant pour objet la dissolution du budget EAU au 31.12.2019 et explique que les résultats 2019 du budget EAU doivent dans un premier temps, être intégrés au budget COMMUNE.

Madame Le Maire explique pour mémoire les règles de l'affectation des résultats d'un budget et notamment, comme c'est le cas à cet endroit, qu'un déficit en Investissement doit obligatoirement être comblé par une partie équivalente de l'excédent de fonctionnement de la même année.

Un conseiller demande s'il y a obligation à transférer ces résultats au S2e77, Madame le Maire rappelle que les informations à ce sujet ont été contradictoires depuis le début de la procédure et qu'il a été acté en 2020 que cela relevait du choix du conseil municipal.

**DELIBERATION**

**Vu** la délibération 2019-40 ayant pour objet la dissolution du budget EAU au 31 décembre 2019,

**Vu** la délibération 2020-30 ayant pour objet l'adoption du compte administratif 2019 du budget EAU qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année 2018 :

• **91 135,72 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année 2018 :

• **95 979,74 €**

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : - 7 420.66 €

Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 37 589.23 €

**Restes à réaliser :** Néant

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 7 420.66 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 7 420.66 €

**Ligne 002 :**

**Excédent** de résultat de fonctionnement intégré au fonctionnement du budget de la commune (R002) : **30 168 .57 €**

**Ligne 001 :**

**Excédent** de résultat d'investissement intégré au fonctionnement du budget de la commune, (R001) : **0€**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

## DELIBERATION 2020-54 : DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2020- BUDGET COMMUNE

Suite à l'affectation du résultat de fonctionnement du budget EAU 2019 au fonctionnement du budget de la commune 2020, il est nécessaire d'apporter une Décision Modificative au Budget Primitif COMMUNE 2020,

### DELIBERATION

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget COMMUNE,

**Vu** la délibération n° 2020-42 du 27 juin 2020 adoptant le budget primitif COMMUNE 2020,

**Vu** la délibération n°2019-40 du 20 décembre 2019 actant la dissolution du BUDGET EAU,

**Considérant** la dissolution du BUDGET EAU AU 31 décembre 2019 et l'obligation d'intégrer ses résultats au budget COMMUNE 2020,

**Considérant** que cette situation nécessite d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés tout en respectant l'équilibre dudit budget,

Après présentation de ces modifications, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT	
<b>RECETTES</b>	
CHAP 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	+ 30 168.57€
SECTION FONCTIONNEMENT	
<b>DEPENSES</b>	
CHAP 67 /Art 678 : Autre charges exceptionnelles	+ 30 168.57€

**LA SECTION FONCTIONNEMENT RESTE EQUILIBREE EN DEPENSES ET RECETTES A 1 123 317.89 €**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres Présents.

### QUESTIONNEMENTS DIVERSES :

#### **Commission communication**

Le Flash info a été distribué ce jour et le prochain bulletin municipal est prévu pour la mi-janvier.

#### **Noël des enfants**

En raison des conditions sanitaires, il n'y aura pas de spectacle cette année ni passage du père Noël. Un livre sera offert à chaque enfant scolarisé dans le RPI.

Le choix des livres a été fait par Mesdames Villiers, Barthe et Marbrier Bachou et a été approuvé par les autres maires et les institutrices du RPI. Ils seront distribués par les maires dans les classes le vendredi 18 décembre.

Un goûter offert par les mairies sera organisé dans chaque classe le même jour.

#### **Bâtiment Pascal**

L'ouverture des plis a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre et Madame GUENEGO, maître d'œuvre, travaille à l'analyse des offres qui doit être remise le 16 décembre 2020. Chaque lot a obtenu au moins deux réponses. Madame Le Maire remarque néanmoins que le nombre d'entreprises répondantes n'était pas aussi important qu'envisagé.

Madame Le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec la sous-préfète est prévu le 29 décembre 2020 afin de faire un point sur l'avancée des demandes de subventions en cours, et partage

l'information qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les demandes de subventions au titre de la DETR et de la DESIL seront traitées directement par la préfecture de MELUN.

Madame Le Maire demande au groupe de travail BATIMENT PASCAL de réfléchir à ses différents usages et fixe la date du 17 décembre 2020 pour se réunir.

### **Commission budget**

La commission s'est interrogée sur le mode de calcul des frais de fonctionnement du RPI figurant dans la convention. Celui-ci étant similaire à celui du SIRAPS, il tient compte du nombre d'habitants de chaque commune pour 1/3 et du nombre d'enfants scolarisés dans chaque commune pour 2/3. Mais le résultat ramené au coût d'un enfant par commune désavantage aussi bien GURCY LE CHATEL que COUTENCON. Afin de rendre ce calcul plus juste, il faudrait que les communes ne participent que proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés par commune. Après une réunion avec les Maires du RPI, ce mode de calcul a été approuvé aussi bien pour les frais de fonctionnement du RPI que de la cantine. Il a donc été convenu d'ajouter un avenant aux conventions en vigueur gérant le RPI de VILLENEUVE LES BORDES COUTENCON GURCY LE CHATEL et la restauration scolaire. Le conseil donne son accord.

### **Commission travaux**

Rue SALMAIN : la remise demandée par le conseil à l'entreprise PEPIN pour les travaux de la rue Salmain a été acceptée. Les travaux commencent le 11 janvier 2021.

Un conseiller demande si lors de ces travaux, une reprise d'enrobé pourrait combler le trou autour de la bouche à incendie près du cimetière. Madame Le Maire propose à son adjoint responsable du service technique de faire le tour des nids de poule existants sur la commune et de demander à l'entreprise PEPIN de les reboucher pendant l'opération de la rue Salmain.

### **Assainissement :**

Le bilan 24h 2020 a été réalisé.

Madame le Maire informe le conseil de ses derniers échanges fermes avec l'entreprise VEOLIA au sujet d'une demande de devis datant de plusieurs mois et du respect aléatoire du contrat d'entretien de la STEP. Un rendez-vous a été fixé en février pour rediscuter des contrats en cours.

### **Animations**

Il n'y a pas d'animations prévues pour le moment en raison de la crise sanitaire.

### **CCAS**

Les tournées des colis des anciens et des cadeaux d'anniversaires ont été annulées suite aux dernières mesures sanitaires en vigueur.

### **Ressources Humaines**

Madame le Maire informe le conseil de la demande de départ à la retraite d'un agent pour le 1<sup>er</sup> août 2021. Une nouvelle organisation du personnel scolaire et périscolaire est donc à prévoir en vue de son remplacement.

Les Entretiens Individuels obligatoires du personnel titulaire sont prévus pour la première quinzaine de janvier.

### **Ecole**

Les institutrices ont demandé l'acquisition par la Mairie de deux grandes tablettes numériques collectives pour les classes élémentaires. La situation sanitaire ayant provoqué l'annulation des sorties scolaires en 2020, l'économie réalisée pourrait participer au financement de cette opération. Une visite est prévue à l'école de Villeneuve Les Bordes équipée de cette technologie.

Les institutrices proposent un projet de fresque en mosaïques présentant le nom de l'école Marie Paule Courtois. Madame Le Maire se demande si ce ne serait pas l'occasion de rebaptiser l'école d'un nom plus significatif. Un conseiller propose le nom d'Anne Sylvestre, en hommage à la chanteuse récemment disparue, pour la richesse de son répertoire dédié aux enfants. Un conseiller demande si

un sondage auprès des habitants serait judicieux. Un autre conseiller propose une liste de plusieurs noms soumise aux votes des administrés. Le conseil décide de se donner le temps de la réflexion.

#### **Mail d'un administré**

Madame Le Maire fait lecture d'un mail à destination du conseil d'un administré se plaignant de la recrudescence des ragondins sur son terrain. Le même problème s'était posé l'an dernier et cet habitant avait fait appel à la fédération de Chasse et à un piégeur. Le conseil décide d'inciter à effectuer la même démarche pour réponse.

#### **Circulation dans la commune**

Un conseiller signale que la zone limitée à 30 km/h située au carrefour rue Ampère / rue Edison n'est plus signalée que dans un sens de circulation suite à l'arrachage d'un panneau lors d'un accident. Le panneau sera remplacé. Un autre panneau de limitation à 30 km/h sera positionné à l'entrée de la route de Meigneux au carrefour avec la RD 213 en remplacement du panneau de limitation à 50 km/h. Un conseiller propose de réfléchir à des modifications de la signalétique sur l'ensemble de la commune. Le conseil en convient et décide de réunir la commission travaux à ce sujet au mois de janvier 2021.

#### **Commission SMBVA**

Roger-Luc LAMEILLE, délégué pour notre commune au Syndicat SMBVA, a participé à un conseil syndical le mardi 8 décembre 2020.

Suite aux inondations constatées dans certaines communes, le Syndicat va lancer une étude afin d'identifier les travaux à réaliser pour limiter les dégâts lors des prochains épisodes pluvieux.

Suite au désengagement de l'Etat et de l'Agence de l'Eau, Le SMBVA envisage, à l'horizon 2022, d'augmenter la taxe GEMAPI (taxe sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations).

**Madame Le Maire demande si le Conseil a d'autres questions, le Conseil répond par la négative.**

**La séance est levée à 22 heures 46.**

<b>SIGNATURES</b>	
Madame VILLIERS Nadine	
Madame BARTHE Christiane	
Madame CHENE Christine	Représentée par M PROTIN
Monsieur PROTIN Jean-Luc	
Monsieur AMONEAU Claude	Représenté par Mme VILLIERS
Monsieur GARREAU Vincent	
Madame APPERT Viviane	Absente
Madame MARBRIER BACHOU Aurélie	Représentée par Mme BARTHE
Monsieur BESIGOT Mickaël	
Madame HASSINE Fabienne	
Monsieur LARGEAU Adrien	
Monsieur VOGEL Philippe	
Monsieur LAMEILLE Roger-Luc	
Madame BRABANT Laurence	

<b>OBJET DES DELIBERATIONS</b>		
N°		
Année	Ordre	
2020	52	BAIL DE LOCATION GARAGE RUE CURIE
2020	53	AFFECTATION DES RESULTATS EAU 2019
2020	54	DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE BUDGET COMMUNE 2020